

# Note CFVU 3/07/2026



## CALENDRIERS DEROGATOIRES DUMI 2026/2027

Le Diplôme Universitaire de Musicien Intervenant propose de réaliser la deuxième année de formation en alternance, avec des interventions dans les écoles lors des périodes d'entreprise.

Nous souhaitons modifier les périodes de vacances universitaires d'hiver et de printemps de la formation au DUMI pour l'année 2026/2027. En effet, l'une de nos étudiantes du parcours en alternance est employée à Briançon, sur une autre zone scolaire que la nôtre. Nous avons donc besoin que le calendrier de formation des apprentis et mutualisé avec les étudiants en parcours classique coïncide avec les calendriers scolaires des zones A et B (cf calendrier 2026-2027 DUMI).

Le DUMI n'étant pas concerné par la mutualisation avec d'autres formations et ayant lieu sur le site du Vinatier qui fonctionne en autonomie sur ses heures d'ouverture et de fermeture, cela n'aurait aucun impact sur le fonctionnement général de l'université.

Par ailleurs, nous souhaitons faire voter un deuxième calendrier dérogatoire pour l'étudiante en alternance à Briançon, afin que ses vacances universitaires correspondent bien aux vacances scolaires de la zone B, et qu'elle puisse ainsi effectuer suffisamment d'heures d'intervention en école (cf calendrier 2026-2027 Chaumont).

